

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Gina Graveline

<https://www.cadre21.org/membres/0f028e7d1df04b099e3dff8f>

Date d'obtention : 2021-03-01 16:08:02

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Je retiens la pertinence d'utiliser la méthodologie proposée. La démarche est claire et les formulaires vont faciliter mes interventions et vont les rendre plus claires. Il manquait vraiment une ligne directrice. Bien que nous nous rapprochions de ce type de processus, maintenant ce sera plus simple à gérer en temps. Les balises sont également sécurisantes pour tous.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Mes interventions seront plus concises, plus structurées.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Je vais tenter de rassurer les élèves davantage. En tentant d'agir vite, je peux parfois prendre moins le temps de rassurer.